

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de novembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Rapports d'activités et comptes administratifs des syndicats intercommunaux pour l'année 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **10 novembre 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/164

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, **Conseillers Municipaux**

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

M. BAY

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Déposée en Sous-Préfecture le : 22/11/23

Publiée le : 22/11/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES :

Rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2022

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-39 ;

VU les rapports d'activités ainsi que les comptes administratifs de l'année 2022 transmis par les différents Syndicats Intercommunaux ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 9 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que les rapports d'activités doivent être entendus par le Conseil Municipal de chaque commune-membre et que les comptes administratifs de l'exercice 2022 doivent être présentés au Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la communication des rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2022 dont la liste est annexée à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**



Vu pour être annexé à
délibération n° 23.144 du 17.11.23
ERMONT le 22.11.23
Le Maire,

LISTE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
RAPPORTS D'ACTIVITES (RA) ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA)
ANNEE 2022

	Année 2022
S.I. pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du LEP G. Eiffel à Ermont	CA
Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne	CA
S.I. d'Assainissement de la Région d'Enghien-Les-Bains (SIARE)	RA
Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)	RA + CA
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)	RA + CA
S.I. de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF)	RA + CA
S.I. d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (S.I.E.R.E.I.G.)	CA
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)	CA
Communauté d'Agglomération « Val Parisis »	RA (Conseil Municipal du 29 septembre 2023)
Syndicat Emeraude	RA
Syndicat Intercommunal Jean Jaurès	CA
Syndicat mixte pour la gestion de la Fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)	CA
Syndicat Intercommunal de la piscine des Bussys	RA + CA